

Règlement des *Rendez-vous du film doc*

Comité de sélection de la BD01

Préambule

La Bibliothèque Départementale de l'Ain propose son appui aux communes et intercommunalités du Département de l'Ain pour le développement des bibliothèques de leurs territoires, notamment en ce qui concerne l'action culturelle.

Article 1 - Création

La BD01 s'inscrit dans le cadre de l'opération « Le Mois du Film Documentaire », manifestation nationale initiée et portée depuis 2000 par l'association « Images en Bibliothèques ».

Ce temps fort consiste à proposer des projections de films documentaires dans les bibliothèques, dont une partie en présence des réalisateurs.

Les films documentaires projetés seront sélectionnés au moins en partie par les bibliothèques partenaires du réseau, accompagnées des agents de la BD01 en charge du dispositif.

Article 2 - Objectifs

En proposant des projections de films documentaires aux bibliothèques de son réseau, la BD01 souhaite favoriser les rencontres avec des réalisateurs et leurs créations.

Cette action permet également la mise en valeur des films documentaires présents dans les collections de la BD01 et contribue à placer les bibliothèques au cœur de l'organisation d'événements culturels dans les territoires et affirme leur rôle comme lieu incontournable de découverte, d'échange et de savoirs.

Le film documentaire est une collection et un outil qui permet de valoriser les actions en direction du public adulte et adolescent et de développer des partenariats (avec les collèges notamment).

La création d'un comité de sélection ouvert aux bibliothèques partenaires va également aider le réseau à se former et à monter en compétence dans la programmation et la tenue de séances de projections.

Article 3 - Participants

La participation au *Mois du Film Documentaire* et à son comité de sélection est ouverte à toutes les bibliothèques ayant signé une convention avec la BD01, même celles n'ayant pas de fonds vidéo.

Le comité est ouvert tant aux bénévoles qu'aux salariés des bibliothèques conventionnées.

Article 4 - Dates

Le *Mois du Film Documentaire* se tient tous les ans au mois de novembre, le temps de projections et de rencontres avec les réalisateurs.

En amont de ce temps fort, il convient donc de monter le comité de sélection dès janvier pour un déroulement sur toute l'année. Selon le calendrier prévisionnel suivant :

Janvier	Février	mars	avril	mai	juin	juillet
Envoi de l'appel à candidature comité de sélection	Retour appel à candidature comité	1ere réunion du comité	2ème réunion du comité	Envoi appel à projet mois du film documentaire à tout le réseau	Formation film doc / Présentation appel à projet	Retour appel à projet du réseau

août	septembre	novembre	décembre
21-27/08 Journée professionnelle au Festival de Lussas(07)	3ème réunion du comité ?	Projections Mois du film doc	4ème réunion de bilan : comité + bib participant MFD Bilan de l'année + projet en n+1

Les participants au comité de sélection, bénévoles et professionnels des bibliothèques du réseau, s'engagent à participer sur une année entière.

Article 5 - Sélection

Les critères de sélection des films seront définis collectivement par le comité lors de la première réunion en début d'année.

La Bibliothèque Départementale propose – en écho avec la future programmation culturelle départementale – de choisir une thématique forte : le patrimoine naturel et culturel.

Article 6 – Engagement de la Bibliothèque Départementale

La manifestation *Le Mois du Film Documentaire* est financée par le Conseil Départemental.

Pour les projections du mois de novembre, la BD01 prend en charge :

- Les droits de diffusion de tous les films projetés et sélectionnés par le Comité.
- La rémunération des réalisateurs et les frais d'hébergement, de repas et de transport.

- Le prêt de matériel (écran, vidéoprojecteur, sonorisation) pour assurer des projections de qualité

La BD01 s'engage également à former les participants au Comité de sélection via :

- Les journées de formation dans le cadre du programme de formation de la BD01
- Des rencontres professionnelles dans le cadre de Festival de films documentaire (Ex : Lussas)
- L'adhésion annuelle à l'association « Images en bibliothèques » pour tout son réseau

Article 7 – Engagement des partenaires participant

Les bibliothèques participant au *Mois du Film Documentaire* et au Comité de sélection s'engagent à organiser la projection dans de bonnes conditions techniques (son et image confortables) et à accueillir le public également dans de bonnes conditions.

Les partenaires s'engagent à communiquer sur l'événement en précisant systématiquement le soutien financier du Département et en faisant apparaître le logo du Département et du Mois du film documentaire sur tous les supports de communication (web et papier)

Article 8 – Public

L'accès à toutes les projections dans le cadre du *Mois du Film Documentaire* doit être gratuit : que ce soit pour des projections ouvertes au public de la bibliothèque ou pour celles organisées en partenariat avec des associations, collègues, institutions.

Contacts :

Bibliothèque Départementale de l'Ain

Margaux Bouilloux – responsable du Service Développement des Publics et des Partenariats

margaux.bouilloux@ain.fr / 04 74 45 78 31

Céline Comby – coordinatrice de l'action culturelle/ Service Dév. des Publics et des Partenariats

celine.comby@ain.fr / 04 74 45 57 25

Catherine Huquet – responsable fonds vidéo

catherine.huquet@ain.fr / 04 74 45 59 04